

Définitions du Bon de Commande

Archives

Vous pouvez, chaque année et pendant une période de 12 mois, stocker sur une base de données interne sécurisée des dossiers téléchargés depuis le service par vos utilisateurs, dans la limite du nombre spécifié, et mettre ces dossiers à disposition de vos utilisateurs (et de vos autres Employés/Membres à condition que vous ayez acheté une licence de Redistribution).

Sociétés Affiliées du Client

Vos sociétés affiliées peuvent être incluses dans les licences si elles sont spécifiées sur le bon de commande comme suit :

Détenue : toute entité dans laquelle vous détenez (directement ou indirectement) 100 % des parts émises ou des actions avec droit de vote de l'entité ;

Contrôlée : toute entité dans laquelle vous détenez (directement ou indirectement) plus de 50 % des parts émises ou des actions avec droit de vote de l'entité ;

Groupe : l'une quelconque de vos sociétés affiliées ;

Désignée : l'une quelconque de vos sociétés affiliées spécifiées,

Les entités qui deviennent ou cessent d'être vos sociétés affiliées après la date du bon de commande ne sont pas incluses dans les licences sans notre approbation écrite préalable.

Utilisateur Simultané

Vous pouvez remettre les identifiants à un Employé/Membre du Client dans la limite d'utilisateurs simultanés spécifiée dans le bon de commande.

Entrepreneur

Dans le cas d'une personne physique, une personne qui remplit des fonctions pour votre compte dans le cadre normal de vos activités et qui est autorisée, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, à accéder à nos produits et services depuis vos bureaux, ou à les utiliser, mais qui ne peut en aucun cas supprimer nos données de vos réseaux ou systèmes. Dans le cas d'une entité, un partenaire agréé Clarivate.

Employé/Membre

S'agissant d'une entité commerciale ou publique, un employé de cette entité ; ou s'agissant d'une institution académique, (i) un employé, un étudiant actuel ou un membre du corps enseignant de cette institution et (ii) toutes autres personnes occasionnellement autorisées à accéder aux services d'informations de l'institution à partir des ordinateurs disponibles dans les bibliothèques de l'institution.

Entreprise

Tout Employé/Membre de votre personnel peut accéder au service avec les identifiants.

Dépôt Institutionnel

Vous pouvez extraire, conserver et afficher certains champs de données bibliographiques dans un dépôt institutionnel public ou interne pendant toute la durée de votre inscription au service. Le dépôt institutionnel peut uniquement inclure des données concernant les documents rédigés par votre faculté, vos étudiants ou vos chercheurs affiliés, et ne peut pas inclure (i) d'extraits d'articles ; (ii) de références citées ; (iii) d'articles de référence ; ou (iv) les coordonnées d'auteurs. Vous devez inclure un lien hypertexte vers le service dans chaque dossier stocké dans le dépôt institutionnel lorsqu'il contient des informations.

Limité

Les droits de licence sont en vigueur jusqu'au terme du service.

Utilisateur désigné

Vous pouvez remettre les identifiants à votre Employé/Membre désigné. Lorsque le Formulaire de Commande indique une plage de nombre d'Utilisateurs Désignés autorisés, vous pouvez fournir des détails de connexion, au maximum, au nombre d'Employés/de Membres le plus élevé compris dans ladite plage.

Perpétuel



Vous pouvez conserver une copie du logiciel installé ou des données sous licence une fois la durée du service écoulée, sous réserve des conditions du contrat et de la portée de votre licence, sauf si nous résilions notre accord de licence en raison d'une violation ou d'une insolvabilité de votre part.

Redistribution

Vous pouvez redistribuer certaines données provenant du service pour informer vos clients à propos de sujets liés à des fins spécifiées.

Site

Chacun de vos Employés/Membres situés aux endroits spécifiés peut accéder au service avec les identifiants.

Dernière mise à jour : mars 2020